

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RAGUENET Jean-Claude ; RIOUX Chrystelle ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Excusés :

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| PEREIRA Christelle | procuration à Annie GUILLAMO |
| LE BRAS Antoinette | procuration à Yoran DELARUE |
| JUAREZ Emilio jusqu'à son arrivée | procuration à Luc BANDELIER |
| FABREGUES Daniel jusqu'à son arrivée | procuration à Claude MÉNÉTRIER |
| OPPER Evelyne | |

M. Luc BANDELIER a été désigné secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Jean-Claude RAGUENET, nouveau Conseiller municipal. Il remplace Christophe VANCAUWENBERGE.

La séance est ouverte à 20 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 OCTOBRE 2016

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 octobre est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose la modification de l'ordre du jour suite au retard de MM. JUAREZ et FABREGUES.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

1. Règlements intérieurs pour la mise à disposition des salles (information)

M. L. BANDELIER présente le travail de la commission sur les règlements intérieurs de toutes les salles communales. Quatorze projets de règlement sont en préparation. Le Conseil municipal sera invité à se prononcer lors du prochain conseil de décembre.

Les projets des règlements intérieurs seront diffusés aux élus par mél et seront disponibles au format papier au secrétariat de la mairie. Les élus pourront présenter leurs remarques à la commission.

M. C. MARECHAL précise que ces règlements intérieurs ne se substituent pas aux conventions signées entre les associations et la commune.

M. le Maire annonce l'arrivée d'un nouvel agent dans la fonction de gardien du plateau sportif : M. Stéphane DEMOLY qui a occupé un poste similaire à Vesoul.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

2. Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'administration du collège Entre deux Velles (décision)

Suite à la démission de M.T. ROUX, le poste de représentant titulaire au Conseil d'administration du collège Entre deux Velles est vacant.

M. C. MARECHAL (qui est actuellement suppléant) se présente au poste de titulaire.

Mme E. OPPER se présente au poste de suppléant.

Il n'y a aucune autre candidature.

Les membres présents, à l'unanimité, acceptent de voter à main levée.

M. C. MARECHAL est nommé représentant titulaire.

Mme E. OPPER est nommée représentante suppléante.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (21 voix)

Les représentants au Conseil d'administration du collège Entre deux Velles sont :

- Titulaires : Valérie COURCIER et Cyril MARECHAL ;
- Suppléants : Emilio JUAREZ et Evelyne OPPER.

3. Tarif d'intervention des associations et clubs sportifs pour les TAP au 1er janvier 2017 (décision)

Mme V. COURCIER rappelle qu'actuellement, la commune verse 22,70 € aux associations qui interviennent dans le cadre des TAP. Cette participation a été validée par le Conseil municipal en septembre 2015.

La commission Vie Scolaire propose d'augmenter cette participation à 28 € par séance de 1 h 20.

Cette proposition est motivée pour les raisons suivantes :

- certaines associations font appel à des professionnels dont le coût horaire est estimé à 32,85 € ;
- le coût d'un intervenant extérieur est supérieur à la participation versée aux associations ;
- l'augmentation est estimée à 1 104 € sur une année scolaire ;
- si la commune décidait d'appliquer l'augmentation aux parents, cela représenterait 0.02 € .
- il est nécessaire de fidéliser la participation des associations et d'encourager de nouvelles associations à participer à l'animation des TAP ;
- ces animations sont intéressantes pour les enfants ;
- ces animations permettent aux associations de se présenter aux jeunes et de les encourager à poursuivre l'activité en dehors des TAP ;

Mme S. GAUTHEROT demande si les conséquences de cette dépense supplémentaire ont bien été prises en compte. Il convient d'être attentif au dérapage budgétaire pour ne pas augmenter la participation de la commune par le virement du budget principal.

M. C. MARECHAL répond que le budget du périscolaire est plutôt positif et qu'il y a une augmentation de la fréquentation.

Mme V. COURCIER fait remarquer que des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales sont reçues au budget principal et qu'il est normal que cette participation soit reversée au service périscolaire.

Il est proposé de fixer la participation de la commune à 28 € pour une séance de 1 h 20.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (21 voix)

Mme V. COURCIER donne deux informations complémentaires :

- Le lave-vaisselle a été mis en place au restaurant scolaire dans le cadre de la diminution de la pénibilité au travail ;
- En collaboration avec le collège et dans le cadre des « petites fugues », la médiathèque accueillera Arthur Brügger pour son roman « l'œil de l'espadon ».

COMMISSION ADMINISTRATION – FINANCES

M. L. CALVAT et M. D. FABREGUES arrivent à l'ouverture du point 4.

M. le Maire explique qu'il envisage, dans les prochains mois, de supprimer le poste d'adjoint aux finances tout en conservant la commission finances et de créer un poste de conseiller municipal délégué aux finances. Son rôle sera de seconder directement le Maire. Le projet est à l'étude.

4. Désignation d'un représentant délégué au Syndicat des Alaines (décision)

La démission de M. C. VANCAUWENBERGE, qui était Président du Syndicat des Alaines, entraîne la vacance d'un poste de représentant de la commune de Saône et la nécessité de nommer un nouveau président.

M. A. VIENNET, qui est lui-même délégué, explique en détail le rôle du syndicat des Alaines et le rôle du délégué.

M. C. PRAOM s'interroge sur la nomination du président qui, jusqu'à présent a toujours été un représentant de Saône. M. le Maire insiste sur le fait qu'il n'est pas envisageable que le nouveau délégué se présente en tant que Président. Le Vice-Président actuel, M. T. MOREL, représentant de Gennes, connaît parfaitement les dossiers, il a secondé M. C. VANCAUWENBERGE comme l'a fait M. A. VIENNET.

Deux candidats se proposent :

M. M. ROGNON qui rappelle avoir proposé sa candidature en 2014 ;

M. C. MENETRIER.

Les membres présents, à l'unanimité, acceptent de voter à main levée.

Le résultat du vote est : 4 voix pour M. ROGNON et 18 voix pour M. MENETRIER.

M. C. MENETRIER est élu à la majorité.

M. E. JUAREZ arrive à l'ouverture du point 5.

5. Vote du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif « transport et traitement » du Syndicat des Alaines. (décision)

M. A. VIENNET présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif « transport et traitement » du Syndicat des Alaines.

Le Rapport concerne une station d'épuration de 5 550 équivalent-habitants et 4 719 ml de réseau de transport.

Le taux de desserte est de 5 572 habitants (+ 20 hab par rapport à 2014), ce qui représente 2 073 clients.

La conformité des performances de la station atteint 100 % avec 44 analyses réalisées dans l'année en entrée et en sortie de station.

Les volumes traités (386 115 m³) baissent de 9 % par rapport à 2014. Ceci est dû à la collecte de réseaux unitaires.

Les boues produites (1247 tonnes de produit brut – 56.1 tonnes de matière sèche) ont également baissé et sont conformes à la réglementation.

960 ml des conduites ont été curées en curatif et en préventif.

Le prix du service pour une facture type de 120 m³ à Saône (comprenant la collecte, le transport et le traitement) est de 241.48 € au 1^{er} janvier 2016.

Le budget du service est très sain ; il ne présente pas de dette, ni de charges financières. Le taux d'impayés représente 0.08 % en 2015 (0.36 % en 2014).

M. le Maire remercie M. A. VIENNET pour sa présentation.

A la demande de Mme S. GAUTHEROT, il remercie à nouveau M. C. VANCAUWENBERGE pour son investissement dans le Syndicat des Alaines et pour avoir été un défenseur assidu de la Station d'épuration de Saône.

Mme S. GAUTHEROT souhaite avoir des précisions sur les conséquences du départ programmé de la commune de MONTFAUCON.

M. A. VIENNET reprend la parole. La commune de MONTFAUCON a validé son départ du Syndicat par délibération. Cependant, tant que son raccordement à la station de Port Douvot n'est pas effectif, cette commune reste bénéficiaire des prestations de transport et de traitement.

Le SYTTEAU a engagé les travaux de raccordement dont la commune de Morre et la commune de La Vèze vont bénéficier. Il a profité, cet été, de la fermeture du tunnel ferroviaire pour y installer une canalisation liée au raccordement de ces communes.

M. C. PRAOM demande si les réseaux qui raccordent Montfaucon à la station des Alaines vont être supprimés. M. A. VIENNET répond qu'une ferme est desservie par cette canalisation. Par ailleurs le Syndicat lance un diagnostic sur les réseaux des communes qui permettra de se positionner sur les travaux d'amélioration à apporter lors du transfert de compétences, prévu au 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire propose d'approuver le rapport présenté

Adopté à l'unanimité des membres présents. (22 voix)

6. Composition du Conseil communautaire au 1er janvier 2017 (décision)

M. le Maire explique que pour prendre acte de la future composition du Conseil communautaire, faisant suite à l'extension du périmètre de la CAGB et pour être en conformité avec la loi NOTRÉ, le Conseil municipal doit se prononcer sur la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire.

Au 1^{er} janvier 2017, le Conseil communautaire du Grand Besançon sera composé de 126 sièges, soit :

- 55 sièges pour la commune de BESANCON ;
- 2 sièges pour la commune de CHEMAUDIN-ET-VAUX et 2 sièges pour la commune de SAINT VIT ;
- 1 siège par commune pour les 67 autres communes.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte :

- De l'impossibilité de conclure un accord local de composition du Conseil communautaire répondant aux conditions prévues par l'article L.5211-6-1 I-2° du CGCT ;
- De la composition du Conseil communautaire du Grand Besançon à 126 sièges en application des règles de droit commun ;

M. C. MARECHAL estime qu'on bafoue de droit de vote en changeant la composition du Conseil communautaire en cours de mandat. C'est pourquoi il vote contre.

M. C. PRAOM dit que si tous les syndicats disparaissent (Syndicat des Alaines, Syndicat du Marais ...), les petites communes comme SAONE n'auront plus de représentant.

Mme S. GAUTHEROT insiste sur le fait qu'il faut se conformer à la loi NOTRÉ mais que le Conseil Communautaire du Grand Besançon devrait tenir compte du ressenti des élus vis-à-vis de ces changements.

Tous ces transferts de compétences entraînent des charges supplémentaires pour les communes sans concertation : délivrance des cartes d'identité par Saône pour tout le secteur (alors qu'auparavant cette charge revenait à chaque commune) ou enregistrement des PACS (réalisé actuellement par le Tribunal de Grande Instance).

Adopté à 13 voix pour, 1 voix contre (C. MARECHAL) ; 8 abstentions (L. BANDELIER ; L. CALVAT ; V. COURCIER ; S. DOMINGUES ; C. PRAOM ; C. RIOUX ; J-C RAGUENET ; M. ROGNON).

7. Budget assainissement, ICNE au 31-12-2016 (Décision modificative budgétaire)

En fin d'année, il est réglementaire de rattacher au budget assainissement (M49) les intérêts courus non échus des emprunts.

Le montant des ICNE ne pouvait être connu lors du vote du budget, du fait des emprunts à taux variables.

La contrepassation des ICNE 2015 est de - 2 569.54 € et le rattachement des ICNE 2016 est de 1 871.01 €.

M. le comptable public demande que le différentiel de - 698.53 € soient inscrits au compte 66112 – Intérêts courus non échus, pour le montant exact.

Pour cela, il est proposé l'écriture suivante :

| Dépenses | |
|---|--|
| Diminution de crédits (compte 66112) | Augmentation de crédits (compte 66111 pour équilibre) |
| 698.53 € | 698.53 € |

Adopté à l'unanimité des membres présents. (22 voix)

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

8. Etat des demandes d'urbanisme au 27 octobre 2016

| N° de dossier | Déclarant | Adresse du terrain | Date dépôt Initial | Date limite d'Instruction | Objet de la demande | Décision |
|--|--|---|-----------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------|
| | Identification | | | | | |
| CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (Cua) / OPERATIONNEL (Cub) | | | | | | |
| CUa02553216C0038 | SCP Christian et Olivier ZEDET 16 place Courbet 25290 Ornans | 10 rue Charles Bonnefoy 25660 Saône | 02/09/2016 | 02/10/2016 | | Simple information |
| CUa02553216C0039 | SCP NARBÉY BERNARD JOUSSEAUME - 83 rue Saint-Georges - BP 52251 - 54000 Nancy | Nouvelot 25660 Saône | 02/09/2016 | 02/10/2016 | | Simple information |
| CUa02553216C0040 | SCP NARBÉY BERNARD JOUSSEAUME - 83 rue Saint-Georges - BP 52251 - 54000 Nancy | La Caille 25660 Saône | 02/09/2016 | 02/10/2016 | | Simple information |
| CUa02553216C0041 | SCP NARBÉY BERNARD JOUSSEAUME - 83 rue Saint-Georges - BP 52251 - 54000 Nancy | 1 impasse La Caille 25660 Saône | 02/09/2016 | 02/10/2016 | | Simple information |
| CUa02553216C0042 | Maître RACLE Brigitte 2 D rue Isenbard - BP 31429 - 25007 Besançon cedex 03 | 9 rue des Ronces 25660 Saône | 07/09/2016 | 07/10/2016 | | Simple Information |
| CUa02553216C0043 | SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône | 1 rue des Grands Vergers 25660 Saône | 20/09/2016 | 20/10/2016 | | Simple information |
| CUa02553216C0045 | SCP Christian et Olivier ZEDET 16 place Courbet 25290 Ornans | 15 rue Le Pied De Roche 25660 Saône | 24/09/2016 | 24/10/2016 | | Simple information |
| CUa02553216C0046 | RACLE ET COLIN - Maître LITZELMANN Estelle - 2 D rue Isenbard - BP 31429 - 25007 Besançon Cedex 03 | 10 rue du Fiètre 25660 Saône | 24/09/2016 | 24/10/2016 | | Simple Information |
| CUa02553216C0047 | SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône | 4/6 Grande Rue 25660 Saône | 11/10/2016 | 11/11/2016 | | Simple information |

| | | | | | | |
|---|--|---|------------|------------|--|---|
| CUb02553216C0044 | SCP Christian et Olivier ZEDET 16 place Courbet 25290 Omans | 10 rue Charles Bonnefoy 25660 Saône | 22/09/2016 | 22/11/2016 | Construction d'un garage | En cours d'Instruction |
| DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) DÉPÔT | | | | | | |
| DP02553216C0050 | BERARD Eric | 19 rue des Pommiers 25660 Saône | 12/10/2016 | 12/11/2016 | Construction d'une piscine enterrée de 6,00 ml X 3,00 ml + bache de sécurité | Accordée |
| DP02553216C0051 | ADELAZIZ Karim & Bénédicte' | 27 rue de la Corvée 25660 Saône | 17/10/2016 | 17/11/2016 | Clôture : Pose d'un portail et de 2 piliers | Accordée |
| DP02553216C0052 | PGI SAS GAILLARD Pascal | 20 rue de la Mairie 25660 Saône | 25/10/2016 | 25/11/2016 | Modification de toiture : Création de 5 fenêtres de toit | En cours d'Instruction |
| DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) DÉCISION | | | | | | |
| DP02553216C0040 | MOREL Bernard | 6 rue du Hameau 25660 Saône | 12/08/2016 | 12/09/2016 | Modification de façades : Isolation extérieure. Ravalement de façades | Certificat de non opposition à décision tacite |
| DP02553216C0041 | REA représentée par DE MATOS Raphaël | 17 rue de la Croix de Mission 25660 Saône | 18/08/2016 | 18/09/2016 | Modification de façades/toiture : modification de 2 fenêtres en portes fenêtres / ravalement de façades + Création d'une terrasse sur pilotis | Accordée |
| DP02553216C0042 | HUGOT Jean-Marc | 7 rue du Repos 25660 Saône | 07/09/2016 | 07/10/2016 | Modification de façades/toiture : Isolation extérieure et réfection de toiture | Accordée |
| DP02553216C0043 | DUIVON Gaëlle | 18 rue de la Mairie 25660 Saône | 12/09/2016 | 12/10/2016 | Modification de façades : Création d'une fenêtre | Accordée |
| DP02553216C0044 | GUILLAUMEY Maurice | 12 rue du Hameau 25660 Saône | 15/09/2016 | 15/10/2016 | Ravalement de façade à l'état d'origine | Dispensée de toute formalité par rapport au code de l'urbanisme |
| DP02553216C0045 | BARTHOD Claude | 8 avenue de la Gare 25660 Saône | 23/09/2016 | 23/10/2016 | Modification de toiture : Remplacement de tuiles | Accordée |
| DP02553216C0046 | BARTHELEMY Claude | 4 rue du Hameau 25660 Saône | 23/09/2016 | 23/10/2016 | Clôture : Palissades bois | Accordée |
| DP02553216C0047 | BARRUCAND Benoît | 14 rue de la Mairie 25660 Saône | 28/09/2016 | 28/10/2016 | Modification de toiture : Réfection de toiture d'un garage | Accordée |
| DP02553216C0048 | MOREL Bernard | 6 rue du Hameau 25660 Saône | 03/10/2016 | 03/11/2016 | Modification de façades : Pose de volets roulants électroniques | Accordée |
| DP02553216C0049 | BETOU Emmanuel & CASTILLON Nathalie | 16 rue de la Croix de Mission 25660 Saône | 08/10/2016 | 08/11/2016 | Modification de façades/toiture : Réfection de toiture, création de bardage, ravalement de façades et création d'une fenêtre de toit. | Accordée |
| PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) Dépôt | | | | | | |
| PC02553216C0001 | HOUILLOIN Jean-françois | 1 rue du Bouleau 25660 Saône | 16/06/2016 | 16/09/2016 | Maison individuelle | En cours d'Instruction - Complétude |
| PC02553214C0002 m1 | SCI EGLA - GUILLAME Evelyne | 7 rue Francis Bouton 25660 Saône | 25/07/2016 | 25/10/2016 | Modification des façades, des débords de toit, des accès, des agencements extérieurs et des stationnements, Construction d'un abri de jardin | En cours d'Instruction - Complétude |
| PC02553216C0005 | BOUVET Sophie | 17 rue des Hurlevents 25660 Saône | 29/07/2016 | 29/09/2016 | Construction d'une véranda, toiture terrasse | Refusée tacite |
| PC02553216C0006 | SCI DU BOIS BLANC - BLONDEAU Dominique | Le Touillon 25660 Saône | 02/08/2016 | 02/11/2016 | Construction d'un bâtiment à usage de chenil | Accordée avec prescriptions |
| PC02553216C0007 | SCI ELATIOR | 1 rue de la Mairie 25660 Saône | 12/09/2016 | 12/11/2016 | Aménagement du comble existant en deux logements à louer. Création d'une entrée distincte de la SCI ELATIOR en partie sud-est. Création de 4 places de stationnements non couvertes. | En cours d'Instruction |
| PC02553216C0008 | CAZALIS Lionel & FRESQUET Muriel | Rue du Repos 25660 Saône | 16/09/2016 | 16/11/2016 | Maison individuelle | Accordée avec prescriptions |
| PC02553215C0005 m2 | BAULLIER Geoffrey et CHENOU Dorine | rue de la Gare 25660 SAONE | 29/09/2016 | 29/11/2016 | Création d'un muret, de panneaux, d'un portail et d'un portillon | Refusée |
| PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) Décision | | | | | | |
| PC02553215C0006 m1 | RTE | 1 Impasse de la Caille 25660 SAONE | 09/07/2016 | 09/10/2016 | Modificatif : parcelles, talus, teintes, surfaces de bâtiments | Décision Etat : accordée |

| PC02553216C0003 | ISALYS RAGUENET Gérard | 40 avenue de la Gare - Petit Frêne 25660 Saône | 20/07/2016 | 20/10/2016 | Travaux sur construction existante : - Construction d'une extension des bureaux MEREM - Démolition d'un garage | Accordée avec prescriptions |
|--|--|--|--------------------|---------------------------|---|--|
| PC02553216C0004 | RAGUENET Jean- Claude | 24 rue du Cheneau Blond 25660 Saône | 22/07/2016 | 22/09/2016 | Travaux sur construction existante : - Construction d'un garage 88 m ² - Démolition d'un garage | En cours d'instruction |
| INFRACTION CONSTATEE AU TITRE DE L'URBANISME | | | 3 administrés | | | |
| AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP) | | | | | | |
| AT02553216C0004 | LOEUILLET Isabelle | 2 rue de la Croix de Mission 25660 Saône | 12/10/2016 | 11/02/2017 | Bureaux | En cours d'instruction |
| AUTORISATION PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE | | | | | | |
| AP02553215C0003 | Crédit Agricole - Représentant : BAPICOT Stéphan | Lieudit "Les Ecôts" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône | 18/12/2015 | 17/02/2016 | 1 enseigne | Certificat de non opposition à décision tacite |
| DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNE (DIA) | | | | | | |
| N° de dossier | Vendeur | Acheteur | Date dépôt initial | Date limite d'instruction | Adresse du bien | Application DPU simple |
| DIA2016-27 | SALIGA Petelo & BOLLE-REDDAT Amélie | BAILLY Elodie | 26/07/2016 | 26/09/2016 | 23 avenue de la Gare 25660 Saône | Non |
| DIA2016-28 | FLEUROT Guillaume & GUILLEMAIN Christelle | MANGIN Guillaume | 24/08/2016 | 24/10/2016 | 4 allée Louis Jahier 25660 Saône | Non |
| DIA2016-29 | MOREL Thierry | Mr Mme DURAND Philippe | 27/08/2016 | 27/10/2017 | 8 rue du Fourney 25660 Saône | Non |
| DIA2016-30 | CUCHE Madeleine | BOUCHER Eva & MOUTERFI Samy-Pierre | 01/09/2016 | 01/11/2016 | 16 B rue de la Gare 25660 Saône | Non |
| DIA2016-31 | Indivision ETHEVENAUX | VALLET Céline | 20/09/2016 | 20/11/2016 | 1 rue des Grands Vergers 25660 Saône | Non |
| DIA2016-32 | Consorts MARGUET | PERRIN Rachel | 14/10/2016 | 14/12/2016 | 15 rue Le Pied De Roche 25660 Saône | Non |
| DIA2016-33 | RIVIERE Patrick & ZANETTI Vanessa | Mr Mme SEGURA Jérôme | 19/10/2016 | 19/12/2016 | 16 rue de Chardonnet 25660 Saône | Non |

9. Cession Mme CUCHE/Commune d'une fraction de chemin rural (décision)

M. E. Juarez informe qu'une proposition a été faite le 28 mai 2016, par Madame Lucie CUCHE, concernant la cession d'une fraction de 145 m² de son terrain sur lequel est implanté le chemin rural dit « Entre Deux Velles ».

Les parcelles concernées sont cadastrées section AI 59 de 142 m² et AI61 de 3m²

S'agissant de la prolongation du chemin rural qui débouche sur la Rue de la Fontaine, les membres de la commission Urbanisme sont unanimes pour accepter cette proposition.

Le prix de la vente de ce terrain à la commune est fixé à 3 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles de terrain au prix indiqué et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (22 voix)

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT

10. Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie publics : constitution d'un groupement d'achat (décision)

Actuellement, ce service est assuré pour le compte du Syndicat des Eaux de la Haute Loue par le fermier Gaz et Eaux. Toutefois, la compétence incendie fait partie des obligations de la commune. C'est pourquoi, afin de continuer à pouvoir bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liés au nombre important d'équipements de l'ensemble de communes, le Syndicat des Eaux de la Haute Loue propose la mise en place d'un groupement d'achat.

47 poteaux incendie sont recensés sur SAONE. Le tarif par poteau pour le contrôle et les mesures débit-pression est de 28 € HT.

A la demande des élus, les précisions suivantes sont apportées :

La durée de la convention est d'un an, le temps d'appliquer le marché.

Cette obligation ne sera pas transférée à la CAGB en 2018.

Le maintien du Syndicat des Eaux de la Haute Loue n'est pas remis en cause pour l'instant car il rassemble un grand nombre de communautés de communes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- l'adhésion de la commune de SAONE au groupement d'achat pour le « contrôle et l'entretien des poteaux et bouches d'incendie publics des communes du SIEHL ».
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (22 voix)

11. Compte-rendu réunion gendarmerie du 3 novembre 2016 (information)

Il est présenté aux élus le rapport de la brigade de gendarmerie de Tarragnoz/Bouclans qui fait état des relevés sur l'année 2015 ainsi que sur les neuf premiers mois de l'année 2016 pour l'ensemble du secteur.

Il est noté une baisse significative dans toutes les catégories évaluées excepté sur celles concernant le taux d'alcoolémie et les stupéfiants au volant.

Par ailleurs, des informations concernant les dispositifs de surveillance et de vigilance à l'attention des séniors sont à la disposition du public dans le hall de la mairie et sur le site internet.

M. le Maire ajoute que la baisse des statistiques est expliquée par une présence plus accrue de la gendarmerie. Comme la gendarmerie n'est constituée seulement que de vingt-cinq gendarmes pour vingt et une communes, il est souvent fait appel à la réserve.

Les équipes municipales sont sollicitées par la brigade pour recenser et donner le maximum d'informations sur les événements locaux.

M. PRAOM indique que les plaintes déposées à la gendarmerie sont souvent déclarées sans suite par le Procureur. Il faudrait savoir si celles-ci font partie des statistiques.

M. M. ROGNON fait remarquer les propos de M. le Maire dans un article du magazine d'informations de la CAGB et qui fait référence à la recrudescence des vols et des incivilités à Saône. M. M. ROGNON souligne la relativité de ces chiffres.

M le Maire précise que les déchets rejetés dans la nature sont également reconnus comme des incivilités même si la gendarmerie n'intervient pas. C'est ce qu'il a voulu dire dans cet article.

12. Questions et informations diverses

Date à retenir :

Mardi 22 novembre 2016 à 18 h Espace du Marais

Mercredi 14 décembre 2016 à 20 h

Vendredi 16 décembre 2016

La séance est levée à 21 h 45

Réunion d'information sur le transfert du PLUI

Conseil municipal

Soirée conviviale agents/élus

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Luc BANDELIER